



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 21 février 2024, s'est réuni le 28 février 2024, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Germond I., Gouault Ph., Guillaume M., Hubert A., Leconte V., Lenaerts P., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Rivière P., Sigoigne J., Sorescu-Hingue G., Steigel O., Vail A., Verney G.

Absents excusés et ou représentés :

Monsieur Thierry CORBIN a donné pouvoir à M. Gérard OLIVIER,
Madame Véronique CORLE a donné pouvoir à Mme Isabelle GERMOND
Madame Ophélie GOUDET a donné pouvoir à Catherine BOUCAULT
Madame Marie-Odile GUEUX a donné pouvoir à M. Pascal PECCHIOLI
Madame Christelle MENANT a donné pouvoir à Mme Catherine CLARENC

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de pouvoirs : 5

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Renouvellement du contrat d'un adjoint technique,
- Renouvellement de la convention avec la M.A.M,
- Vente d'une portion de terrain au Val Guérin,
- Compte Epargne Temps,
- Remplacement d'Olivier POTTS au sein des commissions, syndicats et CCAS,
- Demandes de financement,
- Demandes de subventions des associations,
- Compte-rendu de la commission Finances,
- Point sur les travaux de sécurisation du bourg de Nocé,
- Information sur le pôle de santé,
- Questions orales.

1) Approbation des précédents comptes-rendus

Le procès-verbal du 19 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité et celui du 24 janvier 2024 a été approuvé à 15 voix pour et 5 voix contre.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Catherine Boucault a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

3) Renouvellement du contrat d'un adjoint technique

Le contrat de travail de madame Lucas, adjoint technique à temps non complet (24 heures mensuelles) aux fonctions d'agent d'entretien de la salle des fêtes de Préaux arrive à échéance le 31 mars 2024 (4^{ème} renouvellement annuel). Il est proposé de renouveler ce contrat pour une nouvelle période d'un an, les tâches réalisées donnant satisfaction.

Vote à l'unanimité

4) Renouvellement de la convention avec la M.A.M.

La convention de mise à disposition de locaux à l'association les Nids des Petits Percherons arrive à expiration le 1^{er} mars 2024. Il est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de deux ans renouvelables tacitement une fois.

Madame Isabelle Germond, conseillère municipale et assistante maternelle au sein de la Maison des Assistantes Maternelles de Nocé a quitté la salle des séances au moment du vote.

Elle explique que le loyer actuel de 200 € mensuel a permis à l'association le Nid des Petits Percherons d'investir. L'association se porte bien, a une bonne activité. L'effectif actuel est de 8 enfants / jour. 11 enfants sont inscrits et 2 demandes faites pour septembre prochain qui compenseront les 4 enfants qui partent. La demande est forte. Des sorties pédagogiques sont organisées.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion a eu lieu avec Christelle Radenac sur le financement des MAM avec un objectif de fonds de concours de la CDC aux MAM (cf annexe 1). La MAM semble être une solution très demandée car il y a un vrai projet pédagogique. Un complément d'informations doit venir.

Les fluides sont pris en charge par la commune. Il faut garder des loyers raisonnables en tant que commune pour garder ces structures. La MAM doit avoir la capacité à anticiper des variations d'inscriptions pour lui permettre une gestion saine et pérenne.

Il est demandé pourquoi la CDC ne prend pas les MAM en charge et la compétence sportive. La prise en charge du multi-accueil sur Condé est à la charge de la CDC, c'est entre 50 000 € et 60 000 € de charges annuelles pour 24 enfants.

Il est demandé si l'association peut prétendre à une subvention communale.

Vote à l'unanimité pour le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions.

Suite à ce vote, des questions concernant les compétences de la CDC Cœur du Perche ont été posées et les réponses suivantes ont été apportées.

Une étude est à mener aussi en 2024 pour la compétence assainissement collectif qui doit être prise en charge en 2026 par la CDC alors qu'aucun budget annexe n'a été créé.

M. Olivier, président du syndicat d'eau potable de Nocé, annonce qu'une commission de l'eau potable a

été créée au niveau du département mais il n'a pas été convoqué.

5) Vente d'une portion de terrain au Val Guérin

Suite au déplacement du portail d'accès à la propriété de monsieur Garnier, voisin de monsieur Branchard, qui dispose désormais d'un accès direct à la voie publique, monsieur Branchard propose d'acquérir cette portion de terrain d'environ 49 m². Monsieur Branchard s'engage à prendre en charge les frais de bornage et de notaire.

La question est posée si cette portion de parcelle est du domaine privé communal ou du domaine public. La différence est que la commune paie des impôts sur un terrain communal même s'il est public. Demande de reclassement en domaine public communal ?

Même problème sur la place de la salle des fêtes de Nocé ainsi que la rue du Boël. Notion de responsabilité et notion d'entretien à contrôler.

Voir classement en voirie communale pour la circulation publique. Il faut faire valoir que la voie privée est utilisée depuis plus de 30 ans. Problème à retravailler sur un plan général.

Une proposition est faite de vendre cette portion de chemin non revêtu de 49 m² au prix de 3 € le m² sachant que les frais de bornage et de l'acte notarié sont pris en charge par l'acquéreur. Une autre proposition est faite de fixer un prix minimum forfaitaire de 200 € pour les petites surfaces.

Renseignements pris auprès du géomètre qui traite ce dossier, cette portion de terrain est la continuité du chemin rural qui a fait l'objet d'une enquête publique en 2021.

Vote à l'unanimité

6) Compte Epargne Temps

Le compte épargne temps permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il permet de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris dans la limite de 60 jours et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

Il a été instauré sur Perche en Nocé en 2020 sans délibération permettant ainsi aux agents d'utiliser les jours épargnés exclusivement sous forme de congés.

Il apparaît nécessaire de délibérer afin de proposer aux agents une compensation financière ouvrant ainsi 3 possibilités :

- prise en compte des jours au sein du RAFP (retraite additionnelle Fonction Publique)
- indemnisation,
- maintien des jours de congés.

Possibilité de combiner ces possibilités entre elles.

Le comité social territorial a donné un avis favorable à cette mise en place.

Vote à l'unanimité

7) Remplacement d'Olivier Potts au sein des commissions, syndicats et CCAS

- CCAS :

*Eliane LESIEUR a été élue vice-présidente au dernier conseil d'administration du CCAS,

* Thierry CORBIN est élu nouveau membre du CCAS

- SIAEP de Nocé : Jérôme SIGOIGNE est élu délégué à voix consultative à 18 voix pour, 2 abstentions et 5 contre (4 + 1 pouvoir) représentant la commune déléguée de Nocé.

- SIAEP Perche Sud : Marin GUILLAUME est élu à 24 voix pour et 1 abstention. Renseignements pris, le délégué à voix consultative doit être un représentant de la commune déléguée de Nocé. Il sera proposé à Thierry CORBIN cette fonction et son élection devra être validée lors du prochain conseil.

- Commission d'Appel d'Offres : Thierry CORBIN est élu membre titulaire. Une question est posée sur la nomination d'un vice-président à cette commission.

- Commission Finances : pas de candidat

- Commission Travaux- voirie-assainissement-urbanisme-patrimoine : Thierry CORBIN, candidat, est élu à l'unanimité

- Commission Communication-Relation avec les associations-conseils villageois : Mme Giorgiana SORESCU-HINGUE précise qu'elle a démissionné de cette commission. Olivier STEIGEL et Marie-Odile GUEUX rentrent dans cette commission.

- Commission Economie-Commerce-Santé : entrée de Vianney LECONTE.

Madame Sorescu-Hingue souhaite apporter une précision : tant que le sujet de Capdjeun's n'est pas réglé, elle s'exprime contre l'élection de Jérôme Sigoigne.

Monsieur le maire précise qu'il a rencontré le RNJA et les jeunes de l'association qui ont signifié ne pas vouloir aller au tribunal. Il leur a proposé de les aider en fournissant matériel et aide comptable de la part de la mairie afin de repartir sur de nouvelles bases de gestion de leur association et de continuer leur activité. Ils ont choisi d'abandonner la somme manquante sur l'exercice précédent car ils ont assez d'argent pour combler ce manque. Le RNJA a entériné le fait que ce soit une perte en comptabilité. La comptabilité de l'association repart à zéro.

Monsieur Rivière conteste l'honnêteté de monsieur Sigoigne qui répond qu'il n'est pas à même de justifier l'origine et la disparition de cette somme.

La mairie s'engage à soutenir l'effort de redémarrage de l'activité de l'association. Il faut les aider à redémarrer l'association et leur redonner la subvention communale sachant que les parents ont envie de les encadrer pour continuer l'activité, les sorties, les ventes à Noël. L'association aide également à la distribution de la gazette communale. Madame Gauthier a repris le flambeau. Il y a un nouveau trésorier.

8) Demandes de financement

Patrick Lenaerts expose que :

* Eglise de Préaux : Il est proposé de solliciter les subventions suivantes pour la restauration du maître-autel et du retable d'une part estimée à 115 000 € TTC, des stalles et du chauffage d'autre part estimés à 44 000 € TTC : DRAC, Conseil Départemental, Fondation du Patrimoine et Sauvegarde de l'Art Français. L'association Préaux Patrimoine peut participer à hauteur de 40 000 €.

Vote à l'unanimité pour solliciter ces aides

* Demande de Fonds Vert pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne mairie de Préaux. Des diagnostics sont en cours ou déjà réalisés.

Vote à l'unanimité pour solliciter cette aide

Il est demandé s'il pourrait être fait un plan généralisé pour l'étude énergétique par tranche et une étude de diagnostics sur les bâtiments communaux : une ligne a été budgétisée à hauteur de 20 000 € pour l'étude énergétique.

9) Demandes de subventions des associations

Il a été proposé le tableau suivant :

ASSOCIATION / ORGANISME	Subvention
3IFA CFA ALENCON	200,00
ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CATM	300,00
APE NOCÉ-COLONARD ET ST JEAN	1 300,00
APE PRÉAUX	1 700,00
ART CULTURE & CO	500,00
BIBLIOTHÈQUE PREAUX	1 100,00
CAP DJEUN'S	1 600,00
Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Orme Est - Maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus	100,00
CLUB DE L'AMITIÉ DANCÉ ST PIERRE	350,00
CLUB DES AINÉS PRÉAUX	200,00
CLUB JOIE DE VIVRE NOCÉ-COLONARD	400,00
COLLEGE YVES MONTAND Asso sportive Val-au-Perche	32,00
COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD BELLEME Asso sportive	160,00
COMITÉ D'ANIMATION DE NOCÉ	1 500,00
COMITÉ DES FÊTES DE COLONARD-CORUBERT	1 500,00
COMITÉ DES FÊTES DE DANCÉ	1 500,00
COMITÉ DES FÊTES PRÉAUX	1 500,00
CROIX ROUGE MORTAGNE	2 000,00
DONNEURS DE SANG	50,00
ENTRAIDE ADICT 61	50,00
ÉTOILE NOCÉENNE	1 800,00
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00
FOYER RURAL DE BERD'HUIS	203,00
FRANCE ALZHEIMER	50,00
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT CŒUR DU PERCHE	300,00
GYM ET LOISIRS PRÉAUX	1 500,00
JUDO BELLÈME	320,00
JUDO JUJITSU RÉMALARD	64,00
LE MOULIN BLANCHARD - Parcours Art et Patrimoine	8 000,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00
LUTILLE	100,00
NOCÉ PATRIMOINE	500,00
OREILLE DU PERCHE	1 500,00
PARTICIPATION DESTRUCTION NIDS FRELONS ASIATIQUES	300,00
PERCHÉS DE NATURE	500,00
PRÉAUX PATRIMOINE	500,00
SECOURS CATHOLIQUE BERD'HUIS	400,00
SEVEN (Jardin partagé de Nocé)	500,00
COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE Assoc. Sportive	16,00
USM MORTAGNE	48,00

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Nocé	1 000,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00
UNIMUSIC	272,00

Départ à 22 H de monsieur Patrick Rivière qui demande de donner son pouvoir à monsieur Daniel Pistoli.

Vote à l'unanimité pour toutes les subventions ci-dessus sauf pour les associations suivantes :

- comité d'animation de Nocé : monsieur Chaiembert, vice-président, n'a pas participé au vote – résultat : 24 voix pour
- comité des fêtes de Dancé : monsieur Philippe Gouault, membre du conseil d'administration, n'a pas participé au vote – résultat : 24 voix pour
- Etoile Nocéenne : 23 voix pour et 2 voix contre
- Moulin Blanchard : Olivier Steigel, Patrick Lenaerts et Catherine Boucault, membres du conseil d'administration, n'ont pas participé au vote – résultat : 22 votants – 2 abstentions – 12 voix pour – 8 voix contre
- Art Culture & Co : 25 votants : 2 abstentions – 16 voix pour et 7 voix contre

L'ensemble des subventions proposées ont été votées suite aux demandes d'origine.

Madame Giorgiana SORESCU-HINGUE réitère sa demande d'installation de porte-vélos dans le bourg de Nocé. Il lui est précisé qu'ils sont réceptionnés et qu'ils seront posés après la fin des travaux du bourg. Il en a déjà été installés autour de l'école de Nocé.

Départ de monsieur Guillaume BOURDIN à 22H25.

10) Compte-rendu de la commission Finances

La Capacité d'Autofinancement est bonne, 380 000 € en 2022. L'endettement est en dessous de 2,5 ans.

La réserve prévisionnelle 2024 budgétisée au compte 6815 de 775 800 € permettrait de faire face aux charges de personnel (510 000 €) et le reliquat de 265 800 € à d'autres besoins éventuels et à un fonds d'abondement pour le budget de la gendarmerie.

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 633 000 €. Le multisport pourrait porter le nom de mademoiselle Rallier qui a fait un legs à la commune de 241 000 € plus la vente de la maison estimé à 93 000 €.

Annuité 2024 des emprunts : 175 000 €

Les projets communaux 2024 s'élèveraient à 846 000 €.

L'appel d'offres pour le multisports se termine mardi prochain. Les travaux sont prévus à partir du 15 avril et en 2 phases.

L'Agence Nationale du Sport a attribué une subvention de 50 % sur une dépense éligible de 123 000 €.

Un suivi des impayés est fait en collaboration avec les services du Trésor Public afin d'aboutir à une solution. Pour information, l'échéance du bail de la boulangerie de Nocé est le 1^{er} octobre 2026.

11) Point sur les travaux de sécurisation du bourg de Nocé :

* La première phase rue du Général Jouvin est en cours et dans les délais prévus. Les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis après-midi. Cette semaine, les travaux ont basculé du côté du Coccimarket pendant la période de congés scolaires.

L'accessibilité PMR devant le Coccimarket devrait être terminée sous 15 jours.

Suite à des questions sur les distances à respecter entre les chicanes, il a été précisé qu'il y a 36 mètres entre ces dernières et il doit être fait un essai de circulation au carrefour central avec un grumier pour contrôler de son adaptation à la circulation.

* la deuxième phase est prévue fin 2024 - début 2025.

Les travaux du multisports : les travaux liés au SDIS seront terminés avant la fête de Nocé. Un travail a été fait en réunion.

1°) Pôle de santé

Une demande de permis de construire sera déposée fin avril par la CDC Cœur du Perche avec un début de travaux prévu courant juillet 2024. Il y aura un fonds de concours de la commune qui devra céder le bâtiment existant place Dr Gireaux où exerce actuellement le Médicobus. L'achat de ce bâtiment viendra en déduction du fonds de concours de la commune. Le parking restera communal.

La commune est dans l'attente d'une réponse de l'Etat concernant la venue d'un deuxième médecin soumis à des accords administratifs.

Il restera à prendre des décisions concernant le devenir du cabinet médical actuel et la maison de mademoiselle Rallier.

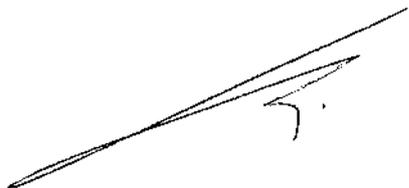
10° Questions diverses

Le lotissement de l'Erre sur la commune déléguée de Nocé a été menacé par l'eau suite aux fortes précipitations. Le nettoyage des rivières dépend de la Police de l'Eau mais l'entretien des berges reste à la charge des riverains.

La CDC et le Parc ont étudié le débit de l'eau et il est proposé au niveau du Parc une aide à la plantation de haies afin d'aider à l'absorption des fortes pluies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,



Catherine BOUCAULT